

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le neuf septembre deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi quinze septembre deux mil seize, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Roberte HOSPITAL - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence COURSIMAULT - Aurélie PITAVAL - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Anne-Marie JACQUEMIN - Aline CIZERON - Hélène BROUILLAT - Véronique MEUNIER.

Absents ayant donné procuration : Florence DELORME-PAILLEUX à Ludovic PADUANO - Jean-Paul BLANCHARD à Danielle VIRICEL - Christopher LAMBERT à Florence COURSIMAULT.

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Directrice des Services, Collaboratrice du Maire : Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUILLET 2016

1. SUBSTITUTION ACQUEREUR SITE MORRETON PROTIERE
2. CESSION TENEMENT A EPORA A L'EURO SYMBOLIQUE – SITE ECUYER
3. SUBDELEGATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN A EPORA – SITE EMERSON
4. CONVENTION AVEC EPURES POUR MODIFICATION DU PLU
5. RENOUVELLEMENT ADHESION A LA SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES
6. COMITE DE JUMELAGE – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ
INFORMATIONS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUILLET 2016

A.CHAPUIS rappelle le contenu du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2016.

Une faute de frappe est signalée à la page 3, le nom de Mme CIZERON est mal orthographié.

Monsieur le Maire dit que cette erreur sera rectifiée et en l'absence d'autres questions, le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2016 est approuvé.

1. SUBSTITUTION ACQUEREUR SITE MORRETON PROTIERE

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur une substitution d'acquéreur du site Morreton Protière au profit de l'EHPAD. Cette substitution est prévue dans l'avenant à la convention signée avec l'EPORA en 2009 : « Dans l'hypothèse où, durant ce délai, un autre opérateur, public ou privé, souhaiterait se rendre acquéreur, pour y réaliser un projet ayant l'agrément de la commune, celle-ci le fera connaître à l'EPORA par courrier. Dans ce cas, la cession est faite aux conditions du marché, et ne saura en aucun cas être inférieure aux conditions de cession consenties à la collectivité ».

VOTE : UNANIMITE

2. CESSION TENEMENT A EPORA A L'EURO SYMBOLIQUE – SITE ECUYER

Pour rappel, le Conseil Municipal du 23 juin dernier a délibéré sur la signature de la convention avec l'EPORA pour la déconstruction et dépollution du site ECUYER. Pour ce faire, il convient de le céder à l'EPORA, à l'euro symbolique, comme le prévoit l'article 10 de la convention.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la cession, à l'euro symbolique, du site ECUYER à l'EPORA et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

VOTE : 22 POUR – 7 ABSTENTIONS

3. SUBDELEGATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN A EPORA - SITE EMERSON

Pour rappel, La commune de Chazelles sur Lyon a délibéré le 28 juillet dernier sur l'approbation d'une convention avec l'EPORA pour accompagner la reconversion d'une friche industrielle, appartenant au groupe LEROY SOMER, située en centre-ville. La commune souhaite voir se développer un programme immobilier à vocation mixte, composé d'habitat et de services.

A cette fin, la convention prévoit que L'EPORA aura en charge la conduite des études techniques et pré-opérationnelles, l'acquisition, la réalisation des travaux et la gestion des biens immobiliers qui seront ensuite cédés directement à un opérateur privé.

Pour réaliser l'ensemble de ces travaux, l'EPORA va se rapprocher du groupe LEROY SOMER afin d'acquérir les biens. L'annexe 1 de la convention opérationnelle précédemment citée prévoit différents modes d'acquisition des biens par l'EPORA : acquisition amiable, mise en œuvre de la procédure d'expropriation ou exercice du droit de préemption urbain.

Afin que l'EPORA puisse utiliser les modes d'acquisition prévus dans la convention, et en application des articles L 213-3 et L240-1 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la délégation du droit de préemption urbain de Monsieur le Maire à l'EPORA pour l'opération citée en objet.

VOTE : 22 POUR – 7 ABSTENTIONS

4. CONVENTION AVEC EPURES POUR MODIFICATION DU PLU

La commune souhaite engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et sollicite un accompagnement de l'agence d'urbanisme EPURES dont la commune est adhérente.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la convention avec EPURES dont l'objet est de préciser les objectifs, le contenu de la mission et la participation financière de la commune estimée à 4 500 €.

VOTE : 25 POUR – 4 ABSTENTIONS

5. RENOUVELLEMENT ADHESION A LA SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES

Pour rappel, la commune a délibéré le 19 juillet 2012 pour adhérer à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département invite la commune à renouveler son adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition une solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 6.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le renouvellement au projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposé par le Département de la Loire,

- autoriser Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

VOTE : UNANIMITE

6. COMITE DE JUMELAGE – DESIGNATION DELEGUE

Suite à la démission de Mme LAURIE SOLEYMIEUX du Conseil Municipal, qui était également déléguée au Comité de jumelage, le Conseil Municipal est invité à élire un nouveau délégué. Monsieur le Maire propose Annie CHAPUIS.

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS

➤ Monsieur le Maire propose de reporter la séance du Conseil Municipal initialement prévue le 10 novembre au 17 novembre 2016. La prochaine séance aura lieu le 13 octobre, sauf si une décision importante devait être prise avant, auquel cas les élus seraient convoqués à une autre date dans les délais impartis.

➤ Monsieur le Maire informe que les régies cantine et périscolaire ont été supprimées depuis la rentrée scolaire et il explique la mise en place d'un logiciel permettant la facturation à postériori et la récupération des dus par la trésorerie.

➤ Monsieur le Maire explique que vendredi 9 septembre, la commune a reçu, après invitation, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Député Paul SALEN, Madame REY Vice-Présidente au Conseil Régional, Monsieur Raymond VIAL Conseiller Régional, Monsieur BONNE Président du Conseil Départemental, Monsieur ZIEGLER 1^{er} Vice-Président du Département.

La réunion de travail a permis d'évoquer et de faire progresser des dossiers importants, tels que l'emploi.

Des visites sur les différents sites ont ponctué cette rencontre :

. La visite de l'entreprise Federal Mogul, groupe américain, avec 370 salariés connaît une vraie dynamique. Les problèmes de recrutement rencontrés dans une commune semi-rurale ont été évoqués. Il est paradoxal que les offres d'emploi ne trouvent pas preneur par manque de qualification ou peut-être par éloignement vis-à-vis de Saint-Etienne. Le Maire souligne que la démarche de l'entreprise a été la formation de personnes pour que les métiers « en tension » soient pourvus, ainsi, ils participent à une démarche remarquable. Cette visite a été bénéfique pour montrer à la fois la dynamique de l'économie locale et rappeler que le taux de chômage est plus faible qu'ailleurs (6.5 %).

. Le dossier de l'hôpital local a ensuite été évoqué, pour lequel des réunions sont enfin prévues prochainement avec l'ARS.

. Le lycée des Horizons a également fait l'objet d'une visite afin d'attirer l'attention des conseillers régionaux et de la Vice-Présidente sur le problème d'exiguïté des locaux. Ce lycée ouvert à la rentrée scolaire 2011 était dimensionné pour 483 élèves, or à la rentrée 2016 l'effectif est de 735 élèves et la prévision est de 900 élèves d'ici 2020. Il y a un problème évident de saturation, les bâtiments préfabriqués ont dû être surélevés. Les élus ont pris conscience du problème et vont soutenir la commune pour prévoir l'agrandissement du lycée d'enseignement général public, car cela relève de la Région. L'Etat, de son côté, prévoit les heures d'enseignement pour accompagner l'évolution du nombre d'élèves. Monsieur le Maire rappelle qu'à l'époque où la commune était candidate pour la construction d'un lycée, l'étude conduite par l'élue de l'époque, F.GUIMIOT, avait identifié entre 800 et 850 élèves. La Région n'a pas tenu compte de cette étude et s'est basée sur 480 élèves. Quelques années plus tard, Monsieur le Maire constate que le lourd investissement de la Région est à revoir car les chiffres actuels donnent raison. Les élus actuels n'y sont pour rien et les élus de l'époque n'ont peut-être pas partagé la même vision, cependant le constat est une perte de temps pour la qualité de vie des lycéens.

Pour autant, Monsieur le Maire note les excellents résultats au BAC en 2016 avec 96.5 % de réussite.

Monsieur le Maire précise que l'idée de cette journée avec les élus était la prise de conscience pour que la Région puisse accompagner la qualité, en termes de résultats, au niveau de l'enseignement du lycée.

La ½ pension est également concernée car elle est actuellement conçue pour la moitié des repas qu'elle devra produire en 2020. La reconstruction de la cuisine et l'agrandissement des salles de restauration sont prévus, sous maîtrise de la Région et co-financés par le Département, au prorata du nombre de collégiens utilisant ce service.

. La dernière visite fut consacrée à la Chapellerie, site incontournable aujourd'hui à Chazelles/Lyon, du fait qu'il s'agit du patrimoine de la commune et qu'il contribue à faire connaître la cité à travers la chapellerie. La chapellerie représente le passé, le présent et sera le futur de la commune, à la fois en terme de dynamique qui peut être créée autour de ce site et à la fois en terme de problèmes à régler. En effet, le passé industriel a laissé « un bruit de fonds » et cette pollution doit être réglée avec l'intervention de l'EPORA. Cela représente un coût financier pour la commune et la met en difficulté par rapport à d'autres collectivités qui ne connaissent pas ce problème.

De cette journée d'échanges, Monsieur le Maire ressent des retours positifs avec une qualité d'écoute de la part de l'Etat et des élus (parlementaire, départementaux et régionaux). Cette rencontre a permis un coup de projecteur sur la commune de Chazelles et cela l'aidera à franchir des marches dans la notoriété et dans une meilleure approche géographique de la cité. En effet, pour St-Etienne, Chazelles/Lyon est perçue pour une commune lointaine située dans le Rhône.

Trop souvent, les décideurs politiques et économiques situent très mal la commune de Chazelles et un travail de fond doit être réalisé pour changer cela. Il faudra peut-être un jour songer à s'appeler autrement que Chazelles-sur-Lyon. Ce n'est pas encore à l'ordre du jour cependant Monsieur le Maire demande aux élus d'y réfléchir...

➤ A.PITAVAL donne 2 infos concernant le Comité des Fêtes

. Vendredi 16 septembre à 20h30 à l'église, concert lyrique de l'Opéra de Saint-Etienne. Concert gratuit offert par le Département de la Loire.

. Dimanche 2 octobre à 14h30 salle Bras de Fer, spectacle de magie au tarif de 5 €.

➤ R.GRANGE explique que l'ADPM (association pour le développement et la promotion des marchés) organisera une animation sur le marché du vendredi 23 septembre, dans le cadre de la fête de la gastronomie. Cette manifestation a pour thème : 1 marché, 1 chef, 1 recette. Sylvain ROUX, chef de cuisine au Château Blanchard, relèvera le défi de réaliser en direct une recette à partir de produits frais sur le stand préparé place de la Poterne. Une dégustation sera proposée.

Monsieur le Maire note que le marché du vendredi est remarquable et figure parmi les plus importants du territoire. L'adhésion à l'association ADPM permet la réalisation d'animations qui mettent en avant ce marché.

➤ P.THOLLY indique que le Téléthon aura lieu le samedi 3 décembre. Après une année blanche, l'OMS, en partenariat avec d'autres associations, a décidé de reprendre le flambeau et une 1ère réunion a eu lieu mardi 13 septembre. Il tient à faire remarquer que les chazellois sont de généreux donateurs.

Par ailleurs, P.THOLLY invite les élus à consulter le site internet de la commune pour voir les dates d'inscriptions pour les futurs stages sportifs qui auront lieu pendant les vacances scolaires. Ces stages ayant beaucoup de succès, il conseille aux personnes intéressées de s'inscrire rapidement.

➤ Monsieur le Maire demande aux deux nouvelles conseillères municipales de bien vouloir accorder un instant à la presse afin d'être photographiées, afin que les chazellois puissent clairement les identifier.

La séance est levée à 20H50